


A Rémire-Montjoly, le 26 juin 2023

## NOTE CIRCULAIRE AUX USAGERS PORTUAIRES

**Objet :**

- Actualisation du prix de l'eau et de l'électricité
- Actualisation du tarif horaire agent GPM

Conformément au tarif n°10 relatif aux redevances d'usage 2023, nous attirons votre attention sur les nomenclatures suivantes :

 **N° 1062** relatif à la fourniture d'eau

Base du prix moyen TTC (inclus les taxes locales) appliqué au 31.12.2022, par la SGDE au GPM-Guyane :

3,23 €/m<sup>3</sup>

 **N° 1063** relatif à la fourniture d'électricité

Base du prix moyen TTC appliqué au 31.12.2022, par EDF Guyane au GPM-Guyane :

0,1570€/kWh.

 **N° 1062/1063** relatif au tarif horaire d'un agent GPM-Guyane :

Base du coût horaire d'une prestation au 01.01.2023 :

22,61€/heure

La présente circulaire est applicable à compter du **01/07/2023**.

Membre du Directoire,  
Le Directeur **Directoire**

Rémy Louis BUDOC

